

forêt privée varoise

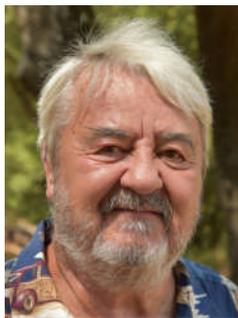
Février 2018

Bulletin du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Février 2018 — N° ISSN : 2496-2732

13 avril 2018 à Taradeau

Éditorial



Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

Il n'est pas d'usage de parler de soi, mais, pour une fois, je vais faire une entorse à la règle.

Certains d'entre-vous ont appris que j'avais subi début décembre une intervention chirurgicale à laquelle je ne m'attendais pas le moins du monde. Je tiens tout d'abord à les remercier d'avoir pris aussi souvent de mes nouvelles et de leurs souhaits de prompt rétablissement.

Ces souhaits furent tellement efficaces que, trois semaines après le triple pontage coronarien imposé d'urgence par mon cardiologue, j'étais de retour dans ma forêt, en pleine forme. Que dis-je ? Pas seulement en pleine forme, mais complètement rénové et ayant retrouvé presque mon souffle d'adolescent.

Cependant, cet épisode imprévu a remis en lumière la fragilité de chacun et, même si je n'ai pas tendance à entendre, et encore moins à écouter, les consignes de ménagement que mes proches et mes amis ne cessent de me rabâcher, plus que jamais j'ai conscience de la nécessité de solidifier « l'organigramme de remplacement » du conseil d'administration de notre syndicat, de son bureau et de préparer dans le calme et la sérénité la succession de son Président.

Je fais donc appel, comme chaque année à la veille de notre Assemblée Générale, mais cette fois-ci avec une insistance toute particulière, aux candidatures de « jeunes » forestiers (ou aux enfants des plus âgés) pour venir rejoindre notre équipe dynamique et motivée car il appartient aux nouvelles générations de se préparer à prendre la relève des anciens.



Frédéric-Georges Roux
Président

Retenez la date et le lieu de notre prochaine assemblée générale en attendant de recevoir l'invitation officielle : vendredi 13 avril, Château Saint-Martin à Taradeau, accueil à partir de 8h30.

Au programme :

- Forêt et Urbanisme : point d'avancement des travaux orchestrés par le Conseil Départemental du Var.
- Prendre en compte le risque incendie de forêts dans les documents d'urbanisme.
- Visite guidée du domaine et de la cave souterraine avec projection sur l'histoire de la Provence, de ses vins, suivie d'une dégustation des vins du Château.
- Pour finir, si le temps le permet, balade en forêt autour du château et découverte des travaux de remise en état de la ripisylve suite aux récentes inondations.



Sommaire

- Éditorial
- 13 avril 2018 à Taradeau
- Forêt et urbanisme
 - Élus et bureaux d'études : formation continue
- Pin d'Alep : dur, dur, il est trop dur !
- Vols de bois : plaintes contre X !
- DFCI : comités de massifs
- La région déclare « la guerre du feu »
- Retour d'expérience sur le feu de Fréjus : gérer le positif
- Cet été l'armée fera-t-elle feu de tout bois ?
- Du nouveau sur notre site web
- Michel Dard : « mémoires d'hôpital »
- Les annonces de la forêt varoise

Forêts et Urbanisme

Élus et bureaux d'études : formation continue

Plus le temps passe, plus les Codes de l'Environnement et de l'Urbanisme imposent leurs contraintes. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Ce n'est pas à nous, forestiers, qu'on demande d'en juger, bien que nous constatons que leurs forêts de sigles empiètent de plus en plus sur les dispositions de notre Code Forestier.

Pour faire simple, les PLU, qui ont succédé aux POS, doivent respecter les SCoT qui sont soumis aux SRCE, eux-mêmes devant respecter les SRADDET (décodage en fin de page).

Ces documents sont contraignants et limitent les droits des propriétaires. Leur établissement, notamment les PLU et les SCoT, est de la responsabilité des élus locaux qui n'ont pas forcément les compétences ni même les fibres forestières, pas plus que nombre de bureaux d'études d'urbanisme auxquels ils font appel pour bâtir leur PLU.

Ce qui compte avant tout pour eux dans un document d'urbanisme, ce sont les zones urbaines ou à urbaniser (ZU et ZAU) et les zones agricoles actuelles ou à rendre à l'agriculture (ZA).

Notre expérience au sein des commissions régionales ou départementales dont nous sommes membres et auxquelles nous participons, et notamment les CDPENAF, montre que nos espaces boisés sont largement ignorés, enfouis sans distinction dans les zones naturelles (ZN) à mettre sous cloche, souvent tartinés sans justification en EBC (que certains de nous ont traduit en « Espaces Boisés à Calciner »).

C'est la raison pour laquelle nous avons salué l'initiative du Conseil Départemental du Var qui a réuni au sein d'un groupe de travail « Forêt et Urbanisme » les représentants des acteurs concernés en vue de mieux informer et former les élus et les bureaux d'urbanisme aux spécificités des espaces forestiers.

Nous sommes trois administrateurs à participer aux travaux de ce groupe, Françoise Binet, Philippe Bréglino, au titre de président de la coopérative Provence Forêt, et moi-même.

Les premières réunions ont conduit à documenter les trois aspects classiques de la multifonctionnalité de la forêt : production de bois, protection de l'environnement et services « sociaux ».

Nous avons soulevé le point transversal que nous considérons comme fondamental : les risques « feux de forêt », en rappelant que s'il est habituel de dire que « les incendies de forêt sont un danger pour l'Homme et les habitations » nous estimons que la réciproque est vraie : « les Hommes et les habitations sont un danger pour nos forêts », notamment lorsque les résidents non forestiers à proximité de nos massifs ne respectent pas suffisamment les OLD prévues dans le Code Forestier et adaptées aux spécificités départementale.

C'est la raison pour laquelle le groupe de travail nous a demandé une contribution sur le sujet. J'en ai profité pour rédiger un document assez complet précisant notamment nombre de points que nous souhaitions exprimer tant au niveau du Var qu'au niveau régional, et même parfois national en dépassant le seul cadre du groupe de travail varois.



Ce document de 52 pages intitulé « Prendre en compte le risque incendie dans les documents d'urbanisme » a été finalisé en concertation avec nos voisins des Bouches-du-Rhône et la Fédération Fransylva. Il a été diffusé non seulement au groupe de travail mais également à d'autres partenaires avec lesquels nous travaillons sur le sujet (CRFB, CRPF, CDPENAF...). Il a été mis en ligne sur notre site web et est téléchargeable via la page « **Rapports et études** » à l'adresse : <http://fransylva-paca.fr/wp/rapports-presentations/>.

Ce thème sera au cœur des interventions qui auront lieu lors de notre prochaine assemblée générale le vendredi 13 avril à Taradeau.

Frédéric-Georges Roux

Sigles :

POS : Plan d'Occupation des Sols

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRCE : Schéma Régional de Continuité Écologique

SRADDET : Schéma Régional Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

CRFB : Commission Régionale Forêt-Bois

OLD : Obligations Légales de Débroussaillage

Pin d'Alep : dur, dur, il est trop dur !

Il porte mal son nom notre beau pin d'Alep provençal.

« *Pin des calendes grecques* » ou « *pin de la semaine des quatre jeudis* » seraient plus adaptés tant sa normalisation se fait attendre depuis des lustres (voir page 7 les souvenirs de Michel Dard).

Nos ancêtres en faisaient des poutres. Nos bastides du XVIII^{ème} en sont truffées et elles tiennent toujours debout. Mais depuis des dizaines d'années leurs beaux troncs restent condamnés à être triturés pour finir en pâte à papier et, plus récemment, être déchiquetés et brûlés pour produire de l'électricité.

France Forêt PACA, avec notamment le concours financier du département du Var et de la CVO, a investi plusieurs centaines de milliers d'euros. Les résultats des essais en laboratoire ont démontré sans ambiguïté que les qualités mécaniques de nos pins d'Alep pouvaient justifier un classement au moins égal à celui des autres pins, et même supérieur.

Ça n'a pas été facile d'arriver à un compromis avec les partenaires de la filière au niveau national, et notamment la FNB (Fédération Nationale du Bois), qui n'ont cessé d'émettre des objections tout au long de 2017 (nos pins, trop bons et trop durs, allaient déstabiliser la filière !!!). Nous avons fait des concessions douloureuses pour finaliser un accord fin décembre. Ce fut dur, dur, dur !

Nous en attendons la publication par l'AF-NOR, sans savoir quand nous pourrons enfin communiquer et commencer à remuer la filière régionale car ce n'est pas suffisant de savoir et de dire que le pin d'Alep est « bon pour le service ».



Il faudra que le marché le sache et en demande, que les prescripteurs en prescrivent, que les scieurs en scient et en demandent aux exploitants, que les exploitants en trient et en vendent aux scieurs, que nous en produisions en retrouvant les chemins de sa sylviculture...

Nous aurons tous à y gagner à la fois parce que notre production sera mieux valorisée ce qui permettra de financer cette sylviculture, qu'il y aura de ce fait plus de bois à mobiliser dans de meilleures conditions économiques pour tous les acteurs de la filière.

Il y a encore du pin sur la planche !

Vols de bois : plaintes contre X !

Michel Dard rappelle (page 7) comment il a contribué à la « capture de l'Attila de nos collines », mais, Attila aurait-il fait des petits qui hantent les forêts varoises ?

Le phénomène prendrait-il de l'ampleur ? De plus en plus d'adhérents et même de propriétaires qui découvrent alors l'existence de notre syndicat nous appellent pour faire état de situations qu'on se doit de qualifier « vols de bois » car on ne peut se contenter de les nommer « indécidables » ou « erreurs involontaires ».

Untel a constaté ou a été informé par un voisin « qu'une coupe rase avait été pratiquée sur ses parcelles sans information, sans accord et évidemment, sans contrat ».

Tel autre « n'a jamais été payé du bois qui a été enlevé, déjà facturé au client final ».

Un troisième se plaint qu'on a coupé et enlevé « tous les chênes » alors qu'il n'avait vendu que les résineux », sans qu'il puisse avoir la moindre idée du volume subtilisé...

Nous ne pouvons être plus précis, ni citer de noms, ce qui relèverait de la diffamation, mais nous nous devons de mettre en garde nos adhérents et de leur conseiller de ne pas hésiter à déposer le plus vite possible une plainte en bonne et due forme à la Gendarmerie, avant même de nous en informer.

N'hésitez pas non plus à nous demander conseil si vous avez un doute sur celui qui vous propose de vous acheter une coupe.

DFCI : comités de massifs

La DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies), une des préoccupations majeures dans notre département, s'appuie notamment sur des ouvrages (pistes, aires de croisement et de retournement, citernes...) financés avec de l'argent public et gérés par les maîtres d'œuvre des PIDAF (Plans Intercommunaux D'Aménagement Forestier).

Chaque année, les programmes d'aménagement et d'entretien de ces ouvrages sont examinés dans le cadre des Comités de Massifs auxquels notre syndicat participe. Il s'agit de faire le point sur les travaux DFCI réalisés et à venir en tenant compte des contraintes d'environnement lors des débroussaillages, des éclaircies et des coupes,

La découpe en 7 massifs est différente des autres répartitions administratives, ce qui génère certaines critiques et complique notre participation aux réunions. Mais les feux de forêts ne respectent pas les limites des communes et cela permet des échanges entre acteurs qui n'ont pas souvent l'occasion de travailler ensemble et contribue donc à l'excellence de la coordination sur tout le département.

Lors de chacune des réunions auxquelles au moins un de nos administrateurs représente les propriétaires privés, le Conseil Départemental, qui a pour compétence les incendies de forêt, réunit le SDIS (pompiers), la DDTM, les maîtres d'ouvrage PIDAF, le CRPF, l'ONF...

Au programme des réunions, cette année

Un point d'étape sur le travail coordonné par le Conseil Départemental sur le thème urbanisme et forêt qui sera au cœur de notre assemblée générale en avril.

Remocra, plateforme informatique développée par le SDIS 83 et en place depuis 3 ans. Toutes les opérations, quels que soit leur financement, sont répertoriées dans une base de données permettant notamment d'éditer annuellement l'atlas cartographique opérationnel que l'on trouve entre autres dans tous les véhicules des pompiers. Les maîtres d'ouvrages y consignent l'état des travaux, ce qui donne un état des lieux en temps réel. L'outil est performant mais son utilisation demande beaucoup de rigueur. Un rappel de la procédure de saisie est indispensable dans chaque secteur car l'actualisation des cartes et documents est primordiale lors des opérations de lutte contre les incendies.

Avancement des travaux, difficultés rencontrées, calage de terrain en cas de questionnements, programmes de débroussaillage. Cette phase extrêmement technique est passionnante à condition de connaître le terrain. Plus simple à comprendre : les financements (qui passent, entre autres, par des demandes de subventions complémentaires européennes), dossiers dont l'élaboration est typique de la complexité de nos administrations : les projets en cours sont ceux prévus en 2016 !

Enfin, programme des APFM (auxiliaires pour la protection de la forêt méditerranéenne), une trentaine de forestiers coordonnés et encadrés par l'ONF qui effectuent des travaux de prévention en forêt publique ou privée, notamment le long des routes départementales varoises.

Représentation du syndicat

Pour un administrateur débutant, la première réunion est impressionnante mais permet la découverte du fonctionnement et une vision particulière de tout un secteur ; en plus une évidente symbiose entre les services est rassurante quant au risque incendie. Par contre la technicité des outils, l'abondance des sigles employés, se sentir perdu et benévole parmi des professionnels amènent à la réflexion suivante : « *Qu'est-ce que je fais là ?* » mais l'ambiance est bonne, le sujet intéressant ce qui donne le sentiment une réelle formation personnelle légitimée car tous s'accordent à dire qu'il est important que les propriétaires privés soient représentés.

Coté engagement syndical : l'augmentation de la fréquentation en forêt amène bien des propriétaires à vouloir clore les accès, tendance qui se généralise prise en compte par la création de servitudes et de conventions de passage. Si un propriétaire ne répond pas, l'intérêt public primant, les travaux sont engagés mais le représentant du syndicat peut si besoin donner une suite en cas de difficulté.

Ces réunions nous permettent de mieux comprendre le fonctionnement des services et mieux connaître la forêt varoise tant privée que publique. Ce sont d'excellents temps d'informations à glaner auprès de tous ceux qui œuvrent toute l'année pour la défense de notre forêt méditerranéenne.

Katia Lagarde

La Région déclare « la guerre du feu »

La Région a renoué avec les incendies

2003 mis à part (près de 30.000 hectares partis en fumée, principalement dans le Var), le front des feux de forêts semblait en perte de vitesse dans notre région depuis l'année noire de 1990 (plus de 50.000 hectares). Depuis deux ans, notre région renoue avec les feux de forêts : 5.000 hectares dans les Bouches-du-Rhône en 2016, un peu plus de 5.000 hectares dans le Var et près de 1.500 dans le Vaucluse en 2017.

Ces feux ont dévasté des forêts périurbaines, détruit des constructions, mis en danger cet été des zones littorales très touristiques, ce qui justifie que nos élus prennent enfin la mesure des risques et des conséquences, y compris désormais sur l'environnement et la biodiversité.



Le 9 février, au pied d'un établissement d'enseignement des Pennes-Mirabeau détruit en partie lors des feux de 2016, Renaud Muselier, président du Conseil Régional, a présenté son dispositif et déclaré « **la guerre du feu** » devant la presse et un large public d'élus, de professionnels de la forêt et de la lutte contre les incendies.

La Région prête à acheter un Canadair ?

« *Pleurer misère pour avoir des moyens aériens l'été quand ça brûle, ça suffit* », a-t-il lâché. « *L'État devait se rapprocher d'autres pays européens pour grouper des commandes et payer moins cher. On fera le bilan à la fin de l'année, et s'il faut, la Région achètera son Canadair.* » Il a déjà fait ses calculs : « *C'est entre 20 et 25 millions d'euros* ».

Il a également annoncé, parmi quelques autres mesures, une base relais à Hyères (Var).

C'est un début, les intentions sont louables, la communication parfaite, les montants annoncés sont importants... il n'y a plus qu'à mettre le dispositif en musique, définir les moyens, les actions, les priorités, en ce concertant désormais avec les hommes de terrain, notamment les propriétaires forestiers qui n'ont guère été associés jusqu'à présent.

Et puis il faudra « débloquer les financements promis », et prier pour que les départs de feux diminuent, surtout les jours de mistral.

Frédéric-Georges Roux

Retour d'expérience sur le feu de Fréjus : gérer le positif

1er septembre 2017, 16h28, vent d'ouest. Un mégot incandescent enflamme quelques saletés le long de l'autoroute A8. Juste à l'endroit où quelques barrières anti-mégots en béton ont été déplacées. Le feu démarre. Branle-bas de combat sur tout le département : c'est certain, l'Esterel va brûler !

Pendant que les avions et les hélicoptères décollent, sur place et dans tout le département tous les services de secours se mobilisent en prévoyant même plusieurs journées de veille. Le lieu est facile d'accès et l'entretien correct sauf que dans le passé, de cet endroit le feu est déjà allé à la mer.

La police et la gendarmerie collaborent et ferment les routes très vite.

Heureusement, ce jour là dans la région, il n'y a pas d'autre sinistre et tous les moyens peuvent être activés et concentrés sur Fréjus.

Est-ce la proximité de l'écopage en baie de Fréjus, la rapidité d'intervention, la prévention, l'excellence de la coordination ? Toujours est-il qu'en fin de journée le feu est fixé à 35 hectares.

Lors du comité de massif Est, cinq mois plus tard, les services font un retour d'expérience et, au regard de la forme du feu, on décide de l'étudier avec autant de rigueur que s'il avait été catastrophique. On a toujours l'habitude d'analyser les erreurs mais savoir pourquoi on réussit est aussi porteur d'enseignements. À suivre.

Katia Lagarde

Cet été, l'armée fera-t-elle feu de tout bois ?

Alors que la Région vient de déclarer « la guerre du feu », une rumeur émanant d'une source considérée, comme il est d'usage de dire, « bien informée » ou « proche du dossier » attire notre attention.

Dans le cadre de manœuvres programmées depuis longtemps au sommet des autorités militaires, et donc indiscutables, il semble que les « occupants » du Camp de Canjuers, aient prévu de mettre délibérément le feu cet été, en pleine période rouge, à une partie des 35.000 hectares de forêt où ils ont l'habitude de s'entraîner.

Jusqu'à présent, nos militaires s'étaient contentés de mettre involontairement le feu lors de leurs quelques tirs annuels (75.000 obus, 1.000 missiles, 1.600 000 projectiles de tous calibres en 330 journées de tir par an).



Nous n'en savons guère plus mais nous trouvons cette idée inquiétante et nous demandons si nous n'allons pas sous peu découvrir une nouvelle ZAD, une « **Zone À Détruire** » varoise digne de la Californie.

Même Napoléon n'avait pas imaginé entraîner ses grognards en mettant le feu à la forêt de Fontainebleau pour les préparer à affronter les flammes moscovites que Fédor Rostopchine, le père de notre gentille Comtesse de Ségur, avait ordonnées en septembre 1812.

Nous nous demandons si le Canadair supplémentaire que Renaud Muselier envisage de commander aux frais de la Région va suffire ou s'il ne serait pas préférable d'en prévoir une douzaine sans tarder.

Le spectacle pyrotechnique devrait bientôt commencer. Beau 14 juillet en perspective où le feu ne sera pas un artifice.

Du nouveau sur notre site web



Voilà à peine deux ans que nous avons lancé le site web de l'Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

www.fransylva-paca.fr/wp

À ce jour, il est déjà riche d'un peu plus de 200 pages et contient 575 images et documents à télécharger.

C'est dire qu'il est bien vivant. Il a atteint un régime de croisière qui fait des envieux chez nos voisins et autres partenaires, mais surtout il est très utile et attractif pour les nombreux forestiers privés auxquels il s'adresse.

N'hésitez pas à le consulter régulièrement et notamment via l'onglet **NOUVEAUTÉS**.

Au menu du dernier trimestre :

Février 2018

- Opération « De collines en forêts » au domaine de Camp Jusiu (Gardanne)
- *Morcellement et remembrement : la casse-tête des petites parcelles* : suite au colloque du Conseil supérieur du notariat

- *Les EBC* : dossier sur la réglementation, les contraintes et la doctrine du CRPF
- « *De quel bois se chauffe-t-on ?* » : dossier sur le bois-énergie
- *Compensation des atteintes à la biodiversité* : Conseil juridique

Janvier 2018

- *Combien vaut l'hectare de forêt ?* : facteurs qui influent sur la valeur d'une forêt
- *Praticabilité des parcelles forestières* : Guides techniques pour préserver l'environnement et les sols lors de la mobilisation de bois
- « *Autopsie d'un succès* » dossier sur l'ouvrage de Peter Wohlleben, *La vie secrète des arbres*

Décembre 2017

- *Risques feux de forêts et urbanisme* : contribution de Fransylva 83 aux travaux du groupe de travail Forêt et Urbanisme animé par le Conseil Départemental du Var
- *Bruno Giaminardi*, nouveau président du CRPF PACA

Plusieurs de ces dossiers sont issus des articles les plus significatifs publiés dans **Forêts de France** avec l'autorisation de **Fransylva**.

Michel Dard : « mémoires d'hôpital »

Bien qu'il ait un peu décroché, notre ami Michel Dard, est toujours vaillant et passionné par nos forêts.

Il a accepté l'an dernier d'être le référent du syndicat pour le territoire Toulon-Provence-Méditerranée et c'est toujours avec plaisir que je passe de temps en temps quelques heures avec lui pour partager sa vision des opportunités mais aussi des menaces qui pèsent sur nos parcelles privées.

La semaine dernière, il venait de sortir, un peu rapidement (voir ci-après), du centre où il était censé réapprendre à marcher après une opération du genou qui s'est fort heureusement bien passée et il m'a livré un extrait de ses pensées d'hospitalisé.

« Qu'y faire, sinon plagier La Fontaine dans "un lièvre en son gîte songeait", et songer à soi même dans le rôle du lièvre que j'envie tellement avec mon genou dans le sac ? »

« Pendant mes deux semaines vécues à l'hosto pour une raison beaucoup moins grave que toi, un simple nonosse à changer, devine ce qui a occupé mes pensées : la Forêt Varoise !!! »

« On ne se refait plus à mon âge ! Sachant que la sénescence recèle aussi ses vertus et puisque tu as la grande délicatesse de me mettre encore en info des grandes pages de « notre » CA, je me permets de te livrer ces quelques réflexions en te laissant le soin de décider si, oui ou non, elles méritent d'être diffusées. »

Et bien oui, j'estime qu'il est naturel que, de temps en temps, nous consacrons une page de notre bulletin aux propos de ceux qui ont été des figures légendaires au service de notre communauté et de nos collines.

« Un bref CV : je suis "entré EN Syndicat" en 1984, dès que j'ai quitté la mer. »

« De toutes les heures consacrées à la forêt varoise, il ne me reste même pas le regret d'avoir pu mieux utiliser ce temps ailleurs... juste quelque chose d'inachevé. »

« Un exemple concret : en 1984, l'homologation en bois de charpente du pin d'Alep était prévue pour début 1985 ! Mais cette extrême lenteur ne fait elle pas partie de la noblesse même de la FORÊT, tout comme la modestie et la pauvreté de nos collines ne nous poussent elles pas à prendre encore plus soin d'elles ? »

« Positivons : 4 grandes satisfactions ont rendu (au moins à mon entendement) moins inutile ma carrière syndicale. »

« En tout premier lieu : mon indéfectible amitié pour Louis Valentin... Dans ma carrière de marin j'ai servi plusieurs amiraux. Louis était un grand Amiral de la Forêt ! »

« En deuxième satisfaction je porte mon choix sur le recrutement de notre incontournable Sandra. J'ai encore sa rédaction écrite et malgré les multiples fautes d'orthographe (bien pardonnables pour une néerlandaise d'importation) qu'elle contient, entre 10 postulantes, Jean Falcoz et moi avons dit "c'est Sandra qu'il nous faut ! Bingo !" »

« Mon troisième grand moment syndical : la capture, non sans risques, d'un grand prédateur, l'Attila de nos collines, barbe noire et longue crinière du même ébène, dont je ne citerai pas le nom. Je le vois encore nous fonçant dessus avec son terrible engin de destruction massive de nos restanques... avec pour toute réponse à notre signe de salut : un bras d'honneur ! Résultat de la course : un an de prison ferme, 6 mois pour le fiston, la prise du phénomène s'étant faite par une descente sur coupe de l'hélico des gendarmes ! »

« Ma quatrième grande action en faveur du Syndicat fut la découverte de Frédéric en tête des troupes d'une grande manif contre la LGV PACA dans le sillon permien, lui casqué, sur une sorte de *command car* vert camouflé et moi à bord de mon Massey Ferguson rouge. C'était je crois en 2006. Le temps d'un feu rouge, j'ai appris qu'il possédait 70 ha à Carnoules. Au feu rouge suivant je lui fait avouer qu'il ignorait la signification de "plan simple de gestion". La suite de cette rencontre que je qualifie maintenant de providentielle est connue. Mais je laisse à d'autres le soin de juger si c'est grâce à moi ou à cause de moi que nous bénéficions d'un président un peu dictateur. »

**Propos recueillis par
Frédéric-Georges Roux**

Michel m'a avoué au cours de l'entretien qu'il s'était fait « virer » prématurément de son établissement de rééducation pour avoir consommé un verre de « jus de raisin local » un peu rosé (pourtant excellent pour le maintien de son moral) que son épouse avait osé introduire dans une bouteille de Pulco en bravant inconsciemment les interdictions administratives.



Les annonces de la Forêt Varoise



PROPRIETES EN VENTE

Nouveau :

- 6,3 ha, Plan-de-la-Tour
- 22 ha, La Roquebrussanne
- 32 ha, Montferrat

Toujours d'actualité :

- 178 ha, Cabasse et Flassans
- 6 ha, Bagnols-en-Forêt (châtaigniers)
- 11,73 ha, Le Muy et 2,5 ha La Roquebrussanne
- 10 ha, La Crau, vue sur mer
- 11 ha, Vérignon
- 11,79 ha, Le Muy
- 6 ha, Villecroze
- 8,53 ha, Signes « Clos de Pégoun »
- 50 ha, Callas/Bargemon, accès facile, vue dominante
- 33 ha, Tourtour/Ampus, accès facile par chemin DFCI
- 1,70 ha, Plan-de-la-Tour, avec forage, bord de rivière
- 4,57 ha, Roquebrune-sur-Argens, proche d'un petit lac
- 11 ha, Tourtour, très belle propriété forestière, 4 bâtiments, 350 m2 habitables
- 13 ha, Ginasservis
- 3,6 ha, Montauroux, avec très belle vue

- 41 ha, Bargemon/Seillans
- 5 ha, Carcès, en bordure du barrage, parking
- 133 ha, Mons d'un seul tenant, avec habitation
- 10 ha, Pignans - chênes et châtaigniers
- 4,5 ha, La Roquebrussanne
- 16 ha, Aups avec chênes truffiers
- 8,4 ha, Tourrettes
- 4,83 ha, Lorgues
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole, 145 ha St Maximin, 42 ha Saint-Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès
- 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 6 ha, Bormes-les-Mimosas
- 1100 m² parcelle D19, Artignosc sur Verdon

Vendu

- 3 ha, La Cadière-d'Azur
- 20 ha, Rians
- 10 ha, La Garde-Freinet
- 25 ha, Aups

Divers :

- À vendre : tracto-pelle, 4 roues motrices, moteur refait
- En cas de vente, merci de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas alors de faire adhérer votre acquéreur à notre syndicat.*

Les adresses utiles

CRPF - Antenne du Var :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves,
83340 Le Luc

Responsable secteur 83/06: Marie Gautier

Var Ouest : Anthony Cubaynes

Tél. : 04.94.50.11.51 - Mail : anthony.cubaynes@crpf.fr

Var Est : Joël Perrin

Tél. : 04.94.50.11.52 - Mail : joel.perrin@crpf.fr

Var Fayence et Esterel : Quentin Vanneste

Tél. : 06.74.64.63.57 - Mail : quentin.vanneste@crpf.fr

Secrétariat CRPF (lundi et jeudi matin) : **Sandra Arnaud**

Tél. : 04.94.50.11.53 - Mail : secretariat.lleluc@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves
83340 Le Luc

Emmanuel Atanoux - Tél. : 06.82.45.58.72



ASL Suberaie Varoise

Pôle Forêt, Quartier Précoumin, Route de Toulon
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens : **Chloé Monta et Gisela Santos-Matos**



Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés (PACA) :

Maison de la Forêt Quartier des Lauves, 83340 Le Luc

www.fransylva-paca.fr/wp

Liens pour les internautes : www.fransylva-paca.fr/wp

www.fransylva-paca.fr/wp le site de tous les propriétaires forestiers privés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et donc de votre syndicat

www.fransylva.fr le site de notre Fédération Nationale

www.crpf.fr le site du CRPF PACA

www.provenceforet.fr : Coopérative Provence Forêt

www.suberaievaroise.com : ASL Suberaie Varoise

www.ofme.org : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne)

www.ofme.org/pefc-paca : certification PEFC PACA

www.foret-mediterraneenne.org/fr/ (Revue Forêt Méditerranéenne)

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France (Fransylva)

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : spsfvar@sfr.fr

Permanences téléphoniques (Sandra Arnaud) :

9h00 à 12h00 (lundi au vendredi) et 14h00 à 17h00 (lundi, jeudi et vendredi)

www.fransylva-paca.fr/wp

